DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE FOUILLOY

ARRÊTÉ D'OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE « SPÉCIALE » DU MAIRE AU PRÉSIDENT DE L'EPCI DU VAL DE SOMME

°_°_°_°_°_°_°_°

Le Maire de Fouilloy,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'articles L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,
- **VU** les statuts de la communauté de communes du Val de Somme,

Considérant que la communauté de communes du Val de Somme exerce les compétences en matière de :
- Police de la réglementation de l'assainissement collectif,
- Police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers,

Considérant que l'exercice de ces compétences par la communauté de communes impliquent le transfert automatique des pouvoirs du maire attachés à ces compétences au président de la communauté de communes du Val de Somme,

S'OPPOSE

Au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences de :
- Police de la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage (interdiction de stationnement en dehors des aires),
- Police de la circulation et du stationnement (compétence voirie),
- Police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi,
- Police de l'Habitat.

Fait à Fouilloy, le 18/11/2020

Le Maire

MAIRIE DE FOUILLOY (Somme)

Yves DUCROCQ

14, rue Jules Lardière – B.P. 7 – 80800 FOUILLOY
☎ : 03.22.48.12.19
courriel : mairie.fouilloy@gmail.com